



ANNEXE 3 : NOTE AUX ENSEIGNANTS

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS 1^{ER} DEGRE DU PRIVE

RENTREE SCOLAIRE 2026

Départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche,
de l'Orne et de la Seine-Maritime

La liste des postes vacants ou susceptibles de l'être est consultable sur le site académique à l'adresse Internet suivante : <https://www.ac-normandie.fr>

- Rubriques : concours/métiers/RH
 - Carrière
 - Les personnels enseignants du privé
 - Les personnels enseignants du 1^o degré
 - Mobilité

et également sur :

- l'intranet du rectorat : <https://espacepro.ac-normandie.fr/>
accessible à l'aide de vos identifiant et mot de passe de l'adresse de messagerie électronique académique.

DATE LIMITE DE FORMULATION DES VŒUX : 26 MARS 2026 - MINUIT



- ENSEIGNANTS DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE :
 - Vous exercez dans les départements du Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne ou la Seine-Maritime et vous voulez formuler des vœux :
 - Rendez-vous sur la rubrique : Recueil des candidatures des maîtres, et Il convient de cliquer sur le lien « J'exerce dans les départements du calvados, Eure, de la Manche, de l'Orne ou de la Seine Maritime et je souhaite formuler des vœux pour les établissements situés dans ces 5 départements »

- ENSEIGNANTS SOUHAITANT PRENDRE DES FONCTIONS DANS L'ACADEMIE DE NORMANDIE :
 - Vous exercez en dehors des départements de l'académie de Normandie :
 - Rendez-vous sur la rubrique : Recueil des candidatures des maîtres, et Il convient de cliquer sur le lien :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/mouvement-des-enseignants-du-prive-1d-2026>

1. Accès à l'application ALAMO

Une fois connecté sur <https://www.ac-normandie.fr>, en accédant ensuite aux rubriques énumérées ci-dessus vous devez choisir de cliquer sur le lien correspondant à votre situation.

Vous devez alors vous identifier en saisissant votre identifiant et votre mot de passe, puis suivre les écrans présentés.

Rappel : si vous ne connaissez pas votre identifiant et votre mot de passe, vous pouvez en prendre connaissance en suivant les instructions nécessaires sur le site internet du Rectorat :

- Rubrique « Accès rapide » - « espace pro »
- L'Espace professionnel – Gestion de Mon Identifiant Numérique Académique MINA

Pour le bon déroulement des opérations de saisie, vous êtes invité(e) à vous référer à la notice explicative de saisie des vœux en annexe 4.

Vous pouvez déposer un vœu au minimum et six vœux au maximum.

Vos vœux peuvent être modifiés jusqu'à la fin de la période de saisie, **fixée au 26 mars 2026, minuit**. Après cette date, vous serez destinataire, sur votre adresse électronique académique, d'un courriel de confirmation de candidature et de la prise en compte de vos vœux, qu'il vous appartient de transmettre aux directeurs des écoles pour lesquelles vous postulez.



Si vous souhaitez annuler votre participation au mouvement, vous devez adresser un courriel à : dep1d-caen@ac-normandie.fr, avant le 26 mars 2026, dernier délai.

2. Accès au formulaire de candidature

En vous connectant sur le site académique : <https://www.ac-normandie.fr>, vous devez cliquer sur lien :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/mouvement-des-enseignants-du-prive-1d-2026>

Et devez compléter les rubriques :

- Informations générales
- Situation actuelle
- Données personnelles
- Candidature

Les champs signalés par le symbole (*) doivent être obligatoirement renseignés.

Consécutivement à la procédure de saisie des vœux, un courrier électronique de confirmation de candidature vous est adressé, que vous devez :

- Soit transférer par courrier électronique aux directeurs des écoles pour lesquelles vous postulez
- Soit imprimer et transmettre par voie postale à ces mêmes directeurs.

L'onglet « candidature » est destiné à recueillir les vœux sollicités. Le nombre de vœux est limité à six.

3. Instructions communes à l'ensemble des candidatures

- **Si vous n'avez pas signalé votre intention de demander une mutation interne ou externe, lors du recensement des postes vacants ou susceptibles de l'être, vous ne pouvez pas être candidat au mouvement.**
- Les opérations de mobilité des enseignants du 1^{er} degré restent départementales.
- **Si vous postulez pour un département autre que votre département d'origine, vous devez avoir suivi la procédure de candidature du diocèse dans lequel vous candidatez. En cas de non respect de cette directive, votre candidature ne sera pas validée.**
- Si vous postulez pour des postes implantés dans plusieurs départements, vous devez réaliser les opérations de saisie de candidature via ALAMO, en accédant à chaque département (choix du mouvement).

J'attire votre attention quant à la nature du poste demandé (poste ENS GENERAL ou SPECIALISE) ainsi que sur les postes « à profil » :

- EFI : Enfant de Familles Itinérantes et de voyageurs
- LNG : Classe linguistique
- IRI : Inclusion Remédiation Intelligences scolaires



- RGA : Regroupement d'Adaptation
 - ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
 - RE : Référent ASH
 - MIJ : Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique
- La mention « retraites » concerne les postes susceptibles d'être vacants dans le cadre d'une demande d'admission à la retraite en attente de validation définitive.
- Les postes portant la mention « réservé » correspondent à des postes de type :
- Berceau d'emploi (poste réservé pour un lauréat de concours externe session 2026),
 - Direction à pourvoir,
 - Poste occupé par un enseignant en formation CAPPEI.
- La mention « service partagé sur plusieurs postes » figurant dans l'écran du vœu postulé, vous permet d'indiquer, le cas échéant, que vous postulez sur plusieurs postes de quotités différentes, dans la limite de votre quotité horaire globale (exemple : vœu sur un demi poste + un quart temps pour un temps partiel sur autorisation de 75%).

Les professeurs des écoles stagiaires en fin de stage doivent impérativement postuler au mouvement sur leur poste actuel ou tout autre poste vacant ou susceptible de l'être.

Après la réunion de la commission consultative mixte interdépartementale, prévue le 1^{er} juillet 2026, vous serez destinataire d'un avis d'affectation qui deviendra effectif passé le délai de quinze jours accordé au chef d'établissement pour faire opposition.

Pour les demandes de poste dans le 2^{ème} degré (SEGPA, ULIS, changement d'échelle de rémunération), la saisie des vœux s'effectue sur une autre application dont le serveur sera ouvert du 8 au 16 avril 2026. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires par courriel à :

dep@ac-normandie.fr Intitulé : Candidature sur le mouvement 2^o degré – rentrée 2026

En cas de difficulté rencontrée pour ces opérations de mobilité du 1^{er} degré privé concernant les 5 départements de l'académie de Normandie, veuillez contacter :

M. Bruno DANQUIGNY au 02-31-45-95-72 ou dep1d-caen@ac-normandie.fr